



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS
ET DES COMPETENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 31 MAI 2021

P.V. N° 116
Dossier N° 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 66 – 2.2-2 en date du 29 mars 2010 relative à l'évolution de l'organigramme du SDIS 77 et présentation de la structure organisationnelle du SDIS 77 au 1^{er} avril 2010,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à l'évolution de l'organigramme du SDIS 77,

VU l'information présentée à la Commission administrative et technique des services incendie et de secours en date du 28 mai 2021,

VU l'information présentée au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 31 mai 2021,

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 31 mai 2021,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

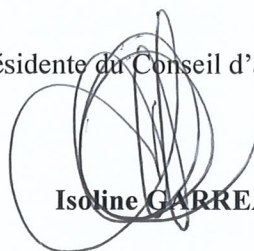
- La structuration de la Direction Générale de l'établissement autour d'un collectif de cadres décisionnaires, appuyés par une organisation en pôles/groupements/services :

- ✓ Le DDSIS,
- ✓ Le DDASIS,
- ✓ Le Médecin-chef,
- ✓ Le DAAF,
- ✓ Les 5 Chefs de pôle :
 - PRH - Pôle Ressources Humaines, Formation,
 - POPS - Pôle Opérations, Prévision, Prévention,
 - PLOG - Pôle Logistique, Infrastructures,



- PPSI - Pôle Performance, Systèmes d'information,
 - PP2I - Pôle Prospective, Innovation, Incubation,
 - ✓ Le Coordinateur territorial.
- Que le Coordinateur territorial, choisi parmi les chefs de groupement territoriaux, aura en charge de garantir la coordination et l'harmonisation des pratiques et modes de fonctionnement territoriaux.
Son adjoint, sera à tour de rôle, un chef de groupement territorial, qui assurera cette fonction pendant une période de 6 mois.
- Que le Médecin-chef, le Directeur des affaires administratives et financières et les chefs de pôle auront chacun un adjoint pour garantir la continuité du service, du pilotage et de la coordination du pôle en cas d'absence.
- Que les adjoints des chefs de pôle seront en charge d'un groupement fonctionnel au sein du pôle.
- Le rattachement à la Direction Générale de l'établissement :
- Du service communication,
 - Du service des affaires réservées.
- Que la réorganisation sera mise en œuvre selon le calendrier suivant :
- ✓ Etape 1 : création des pôles
 - Mai 2021 : création des pôles et des chefs de pôle,
 - Juin 2021 : ouverture à la mobilité interne des postes de chefs de pôle et gestion des vacances de poste,
 - Juillet 2021 : décision d'attribution des postes de chefs de pôle,
 - Septembre 2021 : prise de fonction des chefs de pôle.
 - ✓ Etape 2 : organisation interne des pôles
 - Deuxième semestre 2021 : choix des adjoints aux chefs de pôle et travail sur l'organisation interne des pôles,
 - Instances du dernier trimestre 2021 : organisation des pôles,
 - Premier trimestre 2022 : mise en place de la nouvelle organisation interne des pôles.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU